

Commission de la **formation** et de la vie **universitaire** | CFVU

Séance plénière du 17 juin 2024

Délibération n°2024-28

Objet : [AVIS] Liste des fonctions ouvrant droit à la prime de responsabilités pédagogiques au titre de l'année universitaire 2024-2025

Pièce(s)-jointe(s) : Annexe

VU le code de l'Education ;

VU le décret n°99-855 du 4 octobre 1999 instituant une Prime de Responsabilités Pédagogiques dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et notamment ses articles 2 et 3 ;

VU l'arrêté du 4 octobre 1999 fixant la liste des personnels de l'enseignement supérieur pouvant bénéficier de la Prime de Responsabilités Pédagogiques (PRP) instituée par le décret n°99-855 du 4 octobre 1999 ;

VU les statuts de l'université d'Orléans.

Considérant ce qui suit : Il revient à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) d'émettre un avis sur la répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la formation telle qu'allouée par le Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré,

Article 1 : La CFVU émet un avis favorable unanime sur la liste des fonctions ouvrant droit à la prime de responsabilité pédagogiques au titre de l'année 2024-2025.

Article 2 : la présente délibération sera publiée sur son site internet et transmise sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Effectif Statutaire :	40	Quorum :	20
Membres en exercice :	39	Membres présents :	15
		Membres représentés :	6
		Total :	21

Décompte des votes :	Votants :	21
	Pour :	21
	Contre :	-
	Abstention :	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 9 juillet 2024

La Présidente du Conseil Académique



Caroline Andrezza

Destinataires de la délibération :

Monsieur le Recteur de l'académie, chancelier des Universités,
Vice-Président formation et vie universitaire,
La direction des services généraux,
La direction générale des services adjoint à la formation – Vie étudiante
Service juridique de l'université d'Orléans.

Modalité de recours contre la présente délibération :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'université d'Orléans, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans. Siège : Université d'Orléans – Château de la Source – 45000 Orléans.

Année 2024-2025					
Fonctions	Nombre de bénéficiaires des primes	montant annuel de la prime fonctionnelle	montant total de la prime fonctionnelle	Attribution décharge (quotité de service)	conversion de la prime en décharge (HETD) sur demande
Groupe 2 : Responsabilités supérieures (Plafond maximum 12 000 euros fixé par arrêté)					
Porteur ERC Starting/Consolidator*	2,00	6 000,00	12 000,00	2/3	
Porteur ERC Advanced*	1,00	10 000,00	10 000,00	2/3	
Sous total global Groupe 2 : Responsabilités supérieures	3,00	22 000,00			
Groupe 1 : Responsabilités particulières (Plafond maximum 6 000 euros fixé par arrêté)					
Chargé.e de missions composantes/missions transverses					
Direction de la formation (OSUC)	1,00	1 900,00	1 900,00		13
Direction des formations (IUT 45)	1,00	3 500,00	3 500,00		24
Chargé de mission (UFR DEG)	3,00	1 350,00	4 050,00		9
Direction des relations entreprises (POLYTECH)	1,00	2 500,00	2 500,00		17
Missions transverses établissement					
Chef.fe de projet VOLTAIRE	1,00	1 650,00	1 650,00		11
Chef.fe de projet C2I	1,00	2 500,00	2 500,00		17
VAE : Président de jury	1,00	2 500,00	2 500,00		17
Chargé.e de mission Projet GSON	1,00	1 250,00	1 250,00		
Responsables de structures internes composantes					
Direction des études cycle 1 - 3 années L1/L2/L3 (EUK et Formation Médicale)	2,00	2 400,00	4 800,00		16
Direction des études cycle 2 - 2 années M1/M2	1,00	1 600,00	1 600,00		11
Montage cycle 2 Formation Médicale	1,00	1 600,00	1 600,00		11
Responsable du bloc Professionnalisme (EUK CVL)	1,00	2 000,00	2 000,00		14

Responsable de Formation - Diplômes Universitaires	4,00	1 200,00	4 800,00		8
Responsable pédagogique LP, M1, M2 (en alternance)	4,00	1 553,00	6 212,00		11
Sous total global Groupe 1 : Responsabilités particulières	22,00	37 962,00			
TOTAL GLOBAL	25,00	59 962,00			